

**Une extension et une modernisation de la zone de tolérance de stationnement entre
Saint-Josse et la Ville de Bruxelles; Interpellation introduite par M. le Conseiller Philippe
Boïketé**

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Plusieurs habitants font état de difficultés liées au stationnement dans les rues situées à la frontière entre Saint Josse ten Noode et la Ville de Bruxelles. Ces situations concernent la zone de tolérance existante entre les deux communes, mise en place afin de tenir compte de la réalité du terrain, où la frontière communale n'est pas toujours clairement identifiable.

Si cette zone de tolérance constitue un outil utile, son fonctionnement reste difficile à comprendre pour de nombreux usagers. Le périmètre précis, les rues concernées et les conditions d'application manquent parfois de clarté, tant sur le terrain que dans l'information disponible.

Cela peut conduire à des incompréhensions et à des redevances contestées par des habitants pourtant détenteurs d'une carte de riverain valide.

Par ailleurs, le bon fonctionnement de cette zone repose également sur l'échange de données entre les deux communes. À ce jour, cet échange s'effectue principalement de manière manuelle, via l'envoi de fichiers à intervalles réguliers, ce qui peut générer des décalages et des erreurs dans l'application des règles.

Enfin, il est connu que des discussions existent avec la Ville de Bruxelles concernant une éventuelle adaptation, voire un élargissement, de cette zone de tolérance, notamment dans le but d'en améliorer la lisibilité et la compréhension sur le terrain.

Dès lors, je souhaite poser les questions suivantes :

1. Le Collège a-t-il identifié les principales difficultés rencontrées par les habitants dans l'application actuelle de la zone de tolérance avec la Ville de Bruxelles ?
2. Où en est l'automatisation de l'échange de données entre les deux communes pour la gestion des cartes de riverains, notamment via des outils numériques ou des interfaces de type API ?
3. Où en sont aujourd'hui les discussions avec la Ville de Bruxelles concernant un élargissement du périmètre de la zone de tolérance afin d'en améliorer la lisibilité sur le terrain, et quelles rues seraient concernées ?
4. Des actions sont-elles prévues pour améliorer la signalisation et l'information des usagers afin de limiter les confusions et les litiges liés au stationnement dans cette zone ?

Je vous remercie pour vos réponses.